

→ Niveau requis

Baccalauréat ou titre admis en équivalence. Filière S fortement recommandée : la physique, la chimie, la biologie et les sciences humaines sont des matières fondamentales.

Le temps de présence à l'université est d'environ 20 heures par semaine auquel s'ajoute un travail personnel important nécessitant un gros effort de mémorisation.

→ Modalités d'inscription

La PACES permet l'entrée dans les études médicales, odontologiques, maïeutiques et pharmaceutiques.

Filière réservée en priorité aux bacheliers de l'académie Orléans Tours. Inscription administrative uniquement en juillet.

L'orientation active est obligatoire pour cette filière. Un avis lors de la phase d'orientation active, même A, ne vaut pas inscription administrative en PACES.

Nul ne peut prendre plus de deux inscriptions en PACES.

→ Effectifs 2011

1368 étudiants dont 380 redoublants

→ Nombre de places au concours en 2010/2011

240 places en médecine, 25 en dentaire, 30 en sage-femme, 108 en pharmacie, 48 en kinésithérapie.

→ Organisation générale des études

Le temps de présence à l'université est d'environ 20 heures par semaine auquel s'ajoute un travail personnel important nécessitant un gros effort de mémorisation. La formation est structurée en deux semestres composés de 7 unités d'enseignements (UE) communes et d'une unité d'enseignement spécifique en début du second semestre.

Au **1er semestre**, tous les étudiants inscrits en PACES suivent les enseignements communs suivants ainsi qu'une information sur les différents métiers correspondant aux 4 filières et une sensibilisation à la recherche biomédicale.

4 Unités d'enseignement communes :

- UE1 : Atomes - biomolécules - génome - bioénergétique - métabolisme
- UE2 : La cellule et les tissus
- UE3 (1^{ère} partie) : Organisation des appareils et systèmes : aspects fonctionnels et méthodes d'études
- UE4 : Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé

A l'issue du 1er semestre, ils pourront opter pour une ou plusieurs filières parmi médecine, pharmacie, odontologique, sage-femme.

Attention pour intégrer l'Institut Régional de Formation en Masso-Kinésithérapie du Centre Hospitalier Régional d'Orléans, il faut choisir la filière médecine. Pour information 48 places étaient réservées en 2010/2011.

Au **2ème semestre**, ils suivent alors des enseignements communs et un ou plusieurs enseignements spécifiques à la ou les filières qu'ils ont choisies.

4 Unités d'enseignements communes :

- UE3 (2^{ème} partie) : Organisation des appareils et systèmes : aspects fonctionnels et méthodes d'études
- UE5 : Organisation des appareils et systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels
- UE6 : Initiation à la connaissance du médicament
- UE7 : Santé, société, humanité

2 Unités d'Enseignements spécifiques : une pour la pharmacie et une mutualisée pour la médecine, l'odontologie et maïeutique.

→ Déroulement des études médicales

Les études médicales ont une durée minimale de 9 ans après le baccalauréat et se répartissent en 3 cycles :

- Premier Cycle (3 ans) : Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales - PACES, Licence 2 et Licence 3
- Troisième Cycle (3 ans) : DCEM2, DCEM3 et DCEM4
- Troisième Cycle après validation d'un examen national basé sur un classement (3 à 5 ans) : Concours d'Internat - Spécialités médicales - Médecine du travail - Santé publique - Spécialités chirurgicales - Biologie Médicale - Psychiatrie - Gynécologie - Obstétrique Pédiatrie - Anesthésiologie - Réanimation chirurgicale - Médecine Générale.

→ Contrôle des connaissances

La PACES permettant l'entrée en études médicales, odontologiques, maïeutiques et pharmaceutiques, **un seul examen**, comportant plusieurs épreuves, est organisé. Par le biais d'une application différente de coefficients selon le ou les concours choisi(s) par l'étudiant, un classement distinct est effectué pour chacun des concours.

A l'issue du 1er semestre (*début décembre*) des épreuves sont organisées portant sur l'enseignement reçu au cours de celui-ci, sous forme de QCM. Le classement de ce 1^{er} concours est donné mi-janvier avant le choix définitif des filières que l'étudiant envisage de suivre.

Au 2ème semestre, les étudiants choisissent l'UE ou les UE spécifiques correspondant à la ou aux filières de leur choix. Ils ont alors la possibilité de concourir à l'un ou plusieurs des concours, voire les quatre.

A l'issue du 2ème semestre, des épreuves sont organisées portant sur les enseignements communs et le ou les enseignements spécifiques choisis par l'étudiant. Les épreuves se font sous forme de QCM, sauf pour l'UE7 qui est constituée de QR et éventuellement de QCM.

A l'issue des épreuves du 2ème semestre, quatre classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des UE communes et de la ou des UE spécifiques.

→ La réorientation volontaire

L'étudiant peut en début d'année annuler son inscription en PACES avant une date butoir. Cette annulation permet que son inscription ne soit pas prise en compte. L'étudiant pourra donc bénéficier à nouveau de deux autorisations d'inscriptions en PACES. En 2011, la date butoir était fixée au 31 octobre.

Au-delà du 31 octobre, l'étudiant pourra annuler son inscription administrative mais celle-ci sera comptabilisée dans les deux inscriptions autorisées par la réglementation.

(Attention) : l'annulation n'entraîne pas le remboursement des frais d'inscription de plein droit, il est fait sous certaines conditions et la demande doit être déposée à la scolarité avant une date fixée par l'Université (*30 septembre en 2011*).

→ Modalités de réorientation réglementaire du 1er semestre

A l'issue des épreuves, un classement dit « neutre » sans coefficient est publié. Les étudiants classés dans les **10% de la fin** de ce classement devront **obligatoirement** s'orienter dans une autre filière. Des passerelles sont prévues et des ateliers spécifiques de réorientation sont mis en place pour les aider.

Pour se réinscrire en PACES, ces étudiants devront avoir validé 90 crédits ECTS dans une autre filière conduisant au grade de licence.

→ Modalités de redoublement

Un seul redoublement en PACES est autorisé.

Pour pouvoir bénéficier de ce redoublement dès l'année suivante, l'étudiant doit à l'issue du classement final à la fin de la 1ère année être au-delà des 2,5 fois les *numerus clausus* de médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme (donc au-dessus de 1007 pour 2010/2011).

Pour ce calcul, seuls les examens portant sur les enseignements du tronc commun des deux semestres et sans pondération est pris en compte.

Les étudiants au-deçà de ce seuil, devront valider 60 crédits ECTS dans une autre filière conduisant au grade de licence pour être autorisés à redoubler. Ils devront donc obligatoirement avoir une année d'interruption d'inscription en PACES pour obtenir ces 60 crédits ECTS et pouvoir se réinscrire en PACES.

→ Poursuites d'études

- Diplôme d'Etat de docteur en médecine
- Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
- Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire (dans une autre université : Nantes, Clermont-Ferrand, Montpellier ; choix en fonction du rang de classement.)
- Diplôme d'Etat de Sage-Femme
- Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute à Orléans

→ Tutorat

Un tutorat interne à la faculté est proposé à tous les étudiants de première année. Des étudiants de 2ème et 3ème année apportent leur aide en répondant aux questions aussi bien sur le plan des cours que de la vie étudiante. Coût en 2011 : entre 45 et 50€ par an.

→ Renseignements :

UFR Médecine 10, bd Tonnellé - B.P. 3223 - 37032 TOURS Cedex scolarite.med@univ-tours.fr Tél. : 02.47.36.62.36 - Site : www.med.univ-tours.fr	UFR Sciences pharmaceutiques 31, avenue Monge - 37200 TOURS Cedex ufrpharmacie@univ-tours.fr Tél. : 02.47.36.71.47 Site : www.pharma.univ-tours.fr
Ecole Régionale de Sages-Femmes 2, boulevard Tonnellé 37044 TOURS cedex 9 Tél. 02.47.47.47.31	Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle 116, bd Béranger – 37041 TOURS cedex 1 Tél. : 02.47.36.81.70 <i>Nouvelle adresse à partir d'avril 2012 : 60, rue du Plat d'Etain</i>